



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINT-CYR-LA-ROCHE

L'an **deux mil vingt cinq, le dix juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-CYR-LA-ROCHE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Nelly DUFFAUT**.

Étaient présents : Mme Nelly DUFFAUT, M. Laurent COLIN, Mme Magali FERNANDEZ, M. Olivier CHAUPRADE, M. Christophe MAURY, Mme Maud LE GUILLOU, M. Jean-Marc NOAILLE, Mme Christelle COURTES, M. Alain PERSEC, Mme Marguerite LATOUR.

Étaient absents excusés : M. Jacques COUDERC, Mme Agnès MULLIEZ.

Étaient absents non excusés : M. Baptiste FERAL, M. David HENOCQ.

Procurations : Mme Agnès MULLIEZ en faveur de Mme Christelle COURTES .

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Christophe MAURY.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-018 : Portant sur la convention de partenariat avec AGGLO de Brive pour l'installation et location de vélos à assistance électrique.

Le conseil municipal de Saint Cyr la Roche a approuvé des modifications à la convention de partenariat avec l'agglomération de Brive pour la location de vélos à assistance électrique, incluant des ajustements dans les articles concernant l'assurance des matériels, l'accès au service, les pénalités de retard et les prix forfaitaires. Madame le Maire est autorisée à signer les documents nécessaires et à mener les démarches administratives pour la mise en oeuvre de ces changements.

11 VOTANTS - 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-019 : Portant sur la participation de la commune de Vars sur Roseix aux frais du RPI – Année 2025

Madame le Maire présente le bilan des frais de fonctionnement du RPI pour 2024, calculé selon la convention entre Vars-sur-Roseix et St Cyr la Roche. En 2025, une nouvelle convention prévoit un calcul des frais à l'année scolaire. Pour régulariser le décalage en 2024/2025, une facturation couvrant janvier à décembre 2024 sera présentée, suivie d'une facturation pour janvier à juillet 2025 en juillet 2025. Les frais pour 2024 incluent la cantine, la garderie, les fournitures, le transport scolaire et la fête de Noël. La participation de Vars sur Roseix est de 4 167.75 €. Le Conseil municipal décide d'émettre un titre de recettes de ce montant auprès de la commune de Vars-sur-Roseix pour les frais de fonctionnement 2024 du RPI.

11 VOTANTS - 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-020 : Renouvellement de la convention avec le ministère de la culture

Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention "Pays d'art et d'histoire" avec le ministère de la Culture pour la période 2026-2036, soulignant l'importance de ce label pour la valorisation du patrimoine et l'éducation artistique, et mandate le futur syndicat intercommunal pour signer cette convention.

11 VOTANTS - 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-021 : Création d'un syndicat intercommunal "Pays d'art et d'histoire"

Le ministère de la Culture exige la transformation de l'association "Pays d'art et d'histoire" en syndicat intercommunal pour renouveler le label, assurant ainsi une meilleure coordination et représentation des communes membres. Le Conseil municipal approuve cette transformation, demande la création du syndicat et l'extension de son périmètre à partir du 1er janvier 2026, et fixe son siège à Allasac.

11 VOTANTS - 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-022 : Modification de l'annexe 2 a la convention de mise en place de services communs pour l'instruction des autorisations d'urbanisme afin d'intégrer la tarification des modificatifs - application du droit du sol (ads)

Madame le maire propose d'intégrer les dossiers modificatifs (DM) à la tarification des autorisations d'urbanisme, avec un coût de 50 % du dossier initial. Ces DM, introduits en janvier 2025, concernent les déclarations préalables (DP), permis de construire (PC), permis de d'aménager (PA) et permis de démolir (PD). La modification de l'annexe 2 de la convention entre la communauté d'agglomération et ses communes est proposée pour inclure ces DM. Le conseil municipal est invité à approuver cette modification et à autoriser Madame le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour son exécution.

11 VOTANTS - 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Questions diverses

- Travaux chapelle :
 - Le plafond de la sacristie sera retiré et évacué le 21 juin par quatre conseillers.
 - Avant le pèlerinage, un grand nettoyage de la chapelle sera effectué. Rendez-vous à 8h le 30 août.
- La commune a reçu l'accord DETR pour le projet "restructuration et accessibilité école et cantine" Les devis vont être demandés.
- Insee : en 2026, le recensement de la population sera réalisé. Un agent recenseur sera engagé pour cette enquête.
- FDEE 19 : Etude d'une extension électrique pour les branchements supplémentaires nécessaires pour les manifestations.
- AGGLO : Etude du transfert de compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines et des chemins de randonnée.
- Vente de logement COPROD : La société COPROD propose la vente d'un logement à son locataire.
- Appel à la mobilisation bénévole pour l'organisation de la fête de la Saint Jean le 28 juin.
- A.G. dans'plaisir le 19 juin à 19h.
- Fête de fin d'année du RPI vendredi 27 juin à 18h30 à la salle des fêtes de Saint Cyr la Roche.
- Conseil d'école : réunion le 20 juin 18h.
- Date du prochain conseil municipal : 15 juillet 20 h 30

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 10 juin 2025

Signature Maire
Mme Nelly DURANT



Signature
Mr Christophe MAURY